

MUNICIPALITÉ DE SAINT-GÉDÉON

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée, directrice générale par intérim de la susdite municipalité, qu'il y aura une session régulière du conseil municipal le 6 février 2023 à 19 h 30 au 208, rue De Quen à Saint-Gédéon.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante:


Nature et effets : Autoriser le raccordement à l'aqueduc sur une distance de 316 mètres ne respectant pas le règlement de raccordement, 2004-339, article 7.3.2 qui autorise une distance maximale de 300 mètres.

Identification du site concerné: Propriété de Madame Karine Larouche, sise au 163, Rang des Îles à Saint-Gédéon.

Désignation cadastrale: Lots 5 199 088

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

DONNÉ À SAINT-GÉDÉON, ce 18 janvier 2023.


Claudie Lambert, directrice générale